

LE REFERENTIEL ECOLO CRECHE



- Fondé dès **2009** avec l'appui du Commissariat Général au Développement Durable, de l'ADEME¹, de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de fédérations nationales du monde de la petite enfance (FNEJE, ACEPP, FNAPPE, ...), **le référentiel Ecolo crèche** a été **spécifiquement développé pour le secteur de la Petite Enfance**. Celui-ci est amélioré régulièrement par le **Comité stratégique Label Vie**, lui-même constitué de l'ACEPP², l'AMF³, l'ANPDE⁴, la CNAF⁵, la DGCS⁶, ELISFA⁷, la FFEC⁸, la FNAPPE⁹, la FNEJE¹⁰, la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'UFNAFAAM¹¹, l'UNAF¹² et de professionnels engagés dans la démarche...
- La **démarche Ecolo crèche** est une démarche de **management environnemental** qui peut s'apparenter à **une démarche RSE** (pour les entreprises), **RSO** (pour les organisations, e.g. collectivités locales ou associations), **agenda 21** (pour les territoires, e.g. régions ou départements). La démarche est ainsi adaptée à tous les types de structures : **privées, publiques, associatives**.

1. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

2. Association des collectifs enfants parents professionnels

3. Association des Maires de France

4. Association Nationale des Puéricultrices.eurs Diplômés.es et des Etudiants

5. Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

6. Direction générale de Cohésion Sociale

7. Syndicat Employeur du Lien Social et Familial

8. Fédération Française des Entreprises de Crèches

9. Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance

10. Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants

11. Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

12. Union Nationale des Associations Familiales

SOMMAIRE

1. LE REFERENTIEL ECOLO CRECHE

- Un système de management environnemental
- Une démarche de transformation RSE/RSO 360°

2. LA LABELLISATION

- Les grandes phases du processus de labellisation
- Zoom sur le diagnostic
- Les critères de labellisation / re-labellisation

3. LES LABELS EXPERTS

1. LE REFERENTIEL ECOLO CRECHE

Un système de management environnemental

Ecolo crèche permet aux structures d'accueil de la Petite Enfance de toute taille et de tout type :

- D'identifier et de maîtriser **l'impact environnemental et social** de leurs activités et **d'améliorer leur performance environnementale et sociale**.
- De **s'engager facilement** dans une démarche qualité accessible d'**amélioration continue**.
- De choisir et définir leurs objectifs propres, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints.
- D'améliorer la **qualité de vie des enfants** et **des équipes** au sein de leur établissement.
- D'engager **collectivement** tous les acteurs de l'établissement dans **un projet innovant et fédérateur**.

Une expertise unique de l'écosystème Petite Enfance, les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et un engagement de longue date dans l'écologie pratique ont permis à l'association Label Vie de construire et soutenir un référentiel pragmatique.

Il a été imaginé pour toute structure, dans le respect de l'accueil et du travail auprès des enfants et des professionnels.

RECONNAISSANCE ET PROGRÈS CONTINU

Le label Ecolo CRÈCHE® récompense le travail des équipes dans une perspective **d'amélioration continue**. C'est un projet **collectif**, fédérateur qui implique **tous les acteurs de la crèche : l'équipe, les enfants, les parents, les partenaires**.

Intégrer la démarche c'est aussi bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer un **réseau national** actif et solidaire.

1. LE REFERENTIEL ECOLO CRECHE

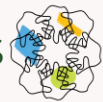
Une démarche de transformation RSE/RSO 360°

La démarche Label Vie s'inscrit dans la **bienveillance** qui permet **une totale liberté de choix** dans les thèmes d'actions par les crèches engagées :

10 thèmes **environnementaux**

- ◆ ALIMENTATION 
- ◆ BÂTIMENT 
- ◆ ACTIVITÉS & JEUX 
- ◆ ENTRETIEN DES LOCAUX 
- ◆ DÉCHETS 
- ◆ HYGIÈNE 
- ◆ ENERGIES 
- ◆ EAU 
- ◆ BUREAU 
- ◆ JARDIN & BIODIVERSITÉ 

7 thèmes **sociaux**

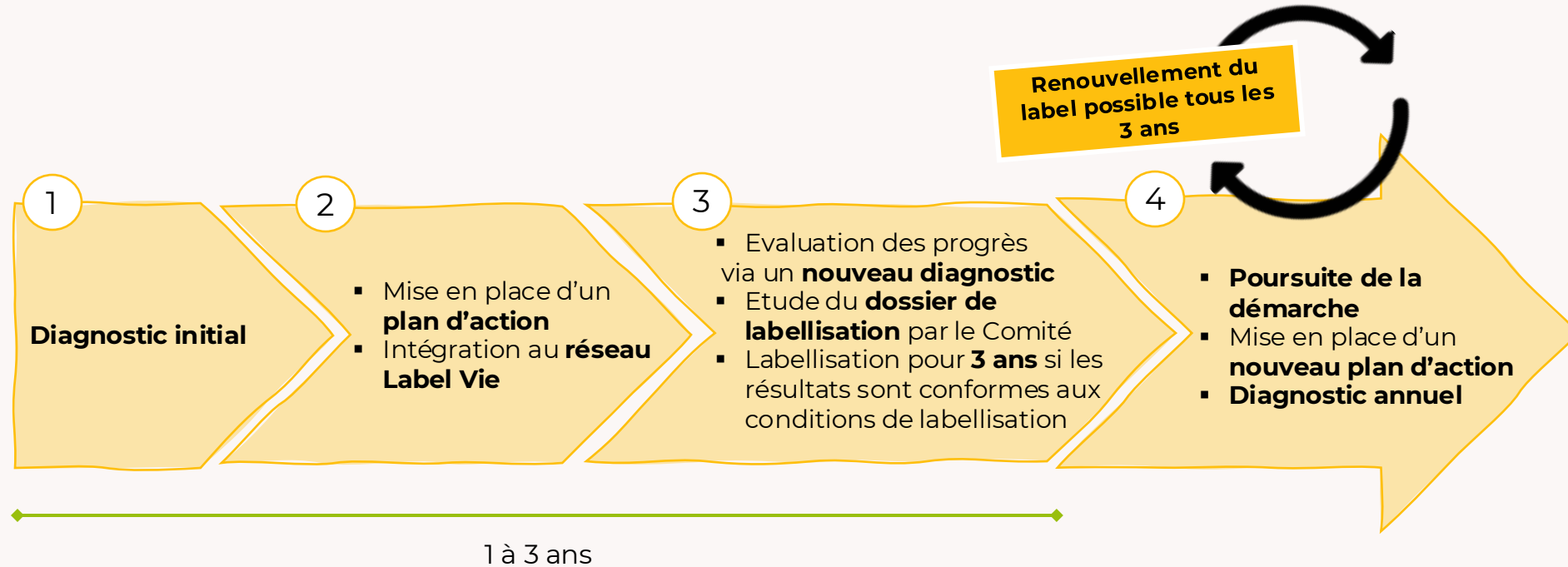
- ◆ ACCUEIL 
- ◆ PROJET ÉDUCATIF 
- ◆ FAMILLES 
- ◆ ÉQUIPE 
- ◆ BIEN-ÊTRE & SANTÉ 
- ◆ PARTENARIATS 
- ◆ ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE 

Grâce à sa grande transversalité, la démarche Label Vie génère **des bénéfices multiples et pour tout l'écosystème des EAJE** (enfants, professionnels, parents et partenaires).

Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gaspillage alimentaire, moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé préservée pour tous, et même la disparition de certaines maladies respiratoires.

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les grandes étapes



Concernant la labellisation :

- Chaque dossier est remis de manière anonyme et étudié par **le Comité de labellisation Label Vie**.
- Lorsqu'un établissement est labellisé, c'est pour une période de **3 ans renouvelable** (à l'exception des structures en création : labellisation pour 1 an)

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Zoom sur le diagnostic

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic permet de rendre compte des pratiques de l'établissement. Il est construit autour de 500 questions (sur les 17 thématiques), évaluées quant à leurs impacts environnementaux, sociaux et quant à leur faisabilité.

Le diagnostic intermédiaire, réalisé avant l'éventuelle labellisation, est comparé au diagnostic initial afin de mesurer le niveau des progrès mis en place par l'établissement.

Les impacts des pratiques sont définis selon l'échelle ci-dessous :



2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les critères

LES CRITÈRES DE LABELLISATION – CRÈCHES EN FONCTIONNEMENT

- ◆ L'établissement engagé devra **réaliser le diagnostic initial**, puis au bout d'un an minimum et 3 ans maximum, **le diagnostic intermédiaire**.
- ◆ Tous les ans, l'établissement engagé devra répondre au **diagnostic annuel**, plus court.
- ◆ **Engager tous les membres de son équipe** et leur donner les moyens de faire évoluer leurs pratiques
- ◆ Prouver la mise en œuvre d'**un plan d'actions et de nouvelles pratiques** améliorant les impacts environnementaux et sociaux de l'établissement
- ◆ **Mettre en place des progrès à minima dans 3 des 10 thèmes environnementaux** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ **Mettre en place des progrès sur l'ensemble des thématiques sociales** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ Inscrire la démarche Ecolo crèche dans le **projet de l'établissement** et y **intégrer tous les membres de la crèche** : professionnels, parents.

Au bout de la période de 3 ans, le label peut être renouvelé, selon les critères suivants :

- ◆ **Maintenir les progrès engagés et initier de nouveaux progrès**, à minima dans **3 des 5 thématiques** considérées comme prioritaires pour le bien-être des enfants et des professionnels : **Entretien des locaux, Jardin & biodiversité, Alimentation, Déchets, Bâtiment** et sur l'ensemble des thématiques sociales.
- ◆ **Redoubler d'engagement et savoir rayonner autour de soi** en impliquant les parties prenantes (familles, commune, partenaires, équipes).
- ◆ Permettre à son équipe de participer au **comité de labellisation**

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les critères

LES CRITÈRES DE LABELLISATION – CRÈCHES EN CRÉATION

Le gestionnaire doit :

- ◆ En amont de l'ouverture de l'établissement :
 - ◆ Transmettre à l'association Label Vie tous les éléments nécessaires à l'étude du projet de l'établissement en création
 - ◆ Faire évoluer le projet vers un projet éco-responsable et en faire la preuve
 - ◆ Respecter les critères minimums
 - ◆ Finaliser le projet avec le plus possible d'améliorations éco-responsables
 - ◆ Réaliser un diagnostic complet de la crèche et faire réaliser un audit par un.e auditeur.ice Label Vie
- ◆ Après ouverture, engager tous les membres de l'équipe dans une démarche de labellisation en fonctionnement (*voir [les critères de labellisation](#) pour les crèches en fonctionnement*)

Ce label dit label bâtiment est valable **1 an**.

L'établissement **doit s'engager dans la démarche en fonctionnement** dans l'année qui suit l'obtention du label bâtiment.

Le label en fonctionnement pourra être délivré sous réserve que [les critères de labellisation](#) en fonctionnement soient respectés, **au plus tard 2 ans après l'obtention du label bâtiment**.

3. LES LABELS EXPERT

Les Labels Experts sont des labels spécifiques qui permettent de saluer une démarche très avancée et montrer l'exemplarité d'une structure sur une ou plusieurs thématiques :

- Ils sont octroyés uniquement aux **crèches déjà labellisées au moins 1 fois en fonctionnement**
- **La demande** d'un Label Expert peut se faire par la structure elle-même ou peut-être proposée par le comité lors de la dernière labellisation.
- Les thèmes sont à choisir **parmi les thématiques environnementales**.
- Une liste de critères est définie pour chaque thème. Il faut respecter au minimum **8 sur 10 des critères définis**, parmi ces 8 critères, **6 sont obligatoires**. La crèche peut candidater à plusieurs Labels Expert. *Les critères de labellisation experte pour chaque thématique sont à consulter en annexe.*
- La crèche doit avoir un **très bon niveau technique** sur le thème en question et **donner les moyens** d'impliquer ses **équipes** et de sensibiliser/mobiliser les **familles et les autres crèches** sur le sujet.

Vous êtes intéressés d'aller encore plus loin ?

Pour découvrir les critères des labels experts : [c'est par ici !](#)

labelvie



Mentions légales

Référentiel Association Label Vie – version janvier 2025

Ce référentiel est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de l'Association Label Vie.

Toute reproduction intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, non autorisé par Label Vie ou ses ayant droit est interdite.